

INSCRIPTION AU LYCÉE MISTRAL
NOUVEAUX ENTRANTS PAR TELE-INSCRIPTION
RENTREE 2018-2019

I. SE TELE-INSCRIRE – une  tape indispensable avant votre venue.

1) Se connecter sur <https://teleservice-ac-aix-marseille.fr/>. Vous devez **imp rativement vous connecter entre le 29 juin 2018 14h00 et le 4 juillet 2018 12h00** avec l'identifiant et mot de passe qui vous ont  t  attribu s par le coll ge d'origine de votre enfant (soit par mail, soit par courrier papier, soit par SMS). Dans tous les cas, **cette connexion doit s' tablir avant votre venue au lyc e pour l'inscription d finitive de votre enfant.**

2) La fiche de renseignements est   compl ter **EN LIGNE** et   imprimer puis **LA SIGNER SVP**. Vous devez vous pr senter avec cette fiche pour la remise du dossier. Merci de noter une adresse mail o  le lyc e pourra vous envoyer des informations dont les relev s d'absence en particulier. Si vous ne souhaitez pas participer   ce type de communication, veuillez le sp cifier clairement dans la ligne courriel.

3) Avec la t l  inscription, en plus de la saisie de la fiche de renseignements, vous aurez acc s   toutes les informations et documents indispensables   l'inscription de votre enfant : la notice explicative pour remplir la fiche de scolarit , le calendrier des inscriptions, le r glement int rieur de l' tablissement, le calendrier scolaire 2018 – 2019 et des documents d'information sur l'association sportive, la Maison des Lyc ens, le choix de la calculatrice pour votre enfant.

Le jour de l'inscription, nous vous prions de venir avec vos identifiants de connexion aux t l  services.

Le reste des documents fournis dans le dossier cartonn  est   compl ter,   signer et   joindre avec toutes les autres pi ces qui vous sont demand es ci-dessous.

II. PI CES A FOURNIR

Merci de veiller   joindre toutes les pi ces demand es.

Les dossiers incomplets ne pourront pas  tre r ceptionn s.

1) La fiche scolarit  recto verso   remplir soigneusement : pour cela veuillez utiliser la notice explicative.

2) Photocopie du livret de famille : parents et enfants.

3) Justificatif de domicile (quittance de loyer, facture eau, facture EDF,,)

4) Fiche infirmerie : coller une photo d'identit  et joindre obligatoirement la copie des pages vaccins du carnet de sant .

5) Fiche confidentielle pour l'infirmerie : concerne les  l ves dont l' tat de sant  doit  tre connu de l'infirmi re pour surveillance, intervention rapide et connaissance des m dicaments prescrits ou interdits. Joindre un certificat m dical. Le tout sera mis sous pli cachet  et adress    l'infirmi re du lyc e). La direction du lyc e d clinera sa responsabilit  dans la mesure o  les directives ci-dessus n'auront pas  t  respect es.

6) Pour les élèves bénéficiant ou sollicitant la mise en œuvre d'un PAI/PAP, le dossier à constituer est en ligne sur le site du lycée rubrique « vie de l'élève », onglet « PAI/PAP – aménagement des examens » <http://www.lyc-mistral-avignon.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?article728>

7) La fiche intendance à remplir et joindre obligatoirement un RIB. Nom des parents ou du responsable légal. Pour les élèves boursiers, apporter la notification d'attribution adressée par la Direction Académique.

8) En cas de séparation / divorce des parents, une copie de l'extrait de jugement.

9) Un EXEAT attestant que la famille est en règle avec l'établissement précédent.

10) Participation volontaire à la Maison des lycéens ou à l'association sportive : un chèque de 10€ (à l'ordre de la MDL, au titre de l'aide à la participation des familles aux sorties, voyages, clubs, CDI, œuvres diverses pour les élèves), et un chèque de 5€ (à l'ordre de l'association sportive du lycée Mistral). Prévoir 2 chèques séparés.

11) **Pour les demandes d'admission à l'internat**, joindre une demande écrite en spécifiant l'adresse et le motif de la demande (priorité donnée à l'éloignement géographique). Vous indiquerez le nombre de km à parcourir depuis votre logement, le temps de transport, et les lignes régulières que devra emprunter votre enfant pour se rendre au lycée Mistral. La décision d'inscription sera notifiée mi-juillet. Les familles feront **connaître obligatoirement les coordonnées d'un correspondant sur la ville** ou les alentours les plus proches. **A défaut, l'inscription ne sera pas recevable.**

12) Charte informatique consultable sur le site du lycée Mistral: imprimer à signer.

13) Accusé de réception d'acceptation du règlement intérieur à lire sur le site du lycée rubrique « règlements »

<http://www.lyc-mistral-avignon.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?article61> : imprimé à signer.

14) Rajouter 3 photos d'identité récentes avec nom, prénom et niveau de classe à l'arrière.

III. INFORMATIONS DIVERSES

1) LIVRES : A la rentrée, les livres sont prêtés aux élèves, grâce à une subvention de la région PACA. Ils devront être couverts par les familles. **Toute dégradation ou perte sera facturée selon le tarif établi et voté au conseil d'administration.**

2) BOURSES NATIONALES : La date limite de retour des demandes de bourse pour l'année scolaire 2018-2019 a été reportée au 13 juillet 2018. Si, pour quelque raison que ce soit, vous n'avez pas fait de demande de bourse et désirez en faire une, veuillez très rapidement vous rapprocher du collège de votre enfant ou de son lycée d'affectation en l'occurrence le lycée Mistral afin de retirer un dossier papier de demande de bourse. De plus, pendant l'année scolaire 2018-2019, une bourse pourra être accordée aux familles à la suite d'événements graves et imprévisibles (décès, primo arrivants), survenus uniquement après le 13 juillet 2018. Les familles concernées devront se présenter au secrétariat des élèves sur la première quinzaine de septembre 2018.

3) INTERNAT : **RAPPEL IMPORTANT** pour les demandes d'admission à l'internat : joindre une demande écrite en spécifiant l'adresse et le motif de la demande (priorité donnée à l'éloignement géographique). Les familles feront **connaître obligatoirement les coordonnées d'un correspondant** sur la ville ou les alentours les plus proches. **A défaut, l'inscription ne sera pas recevable.**

Lycée Frédéric Mistral
Rue d'Annanelle
84000 AVIGNON

Téléphone 04 90 80 45 00 Fax 04 90 14 04. 56

Courriel ce.0840003x@ac-aix-marseille.fr

<http://www.lyc-mistral-avignon.ac-aix-marseille.fr/spip/>